

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 10

Buchbesprechung: L'inflation des vols... : Une cause importante du sentiment d'insécurité

Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'inflation des vols...

Une cause importante du sentiment d'insécurité

Selon Jean-François Geyraud et David Sénat¹, la police et la gendarmerie françaises, en 1999, ont enregistré 3 567 864 crimes et délits connus, dont 2 252 528 vols et recels. Le vol, c'est donc l'essentiel d'une criminalité de masse en croissance exponentielle. De 1950 à 1999, les vols et recels connus, toutes catégories confondues, sont passés en France de 187 496 à 2 252 528, soit une augmentation de 1101%! La Suisse n'échappe pas au phénomène...

■ Col Hervé de Weck

La montée du sentiment d'insécurité ne peut se comprendre qu'à travers l'énormité du nombre des vols. En France, les vols avec violence ont augmenté de 50% de 1988 à 1990, tandis que se multiplient les vols ordinaires, dont la médiocrité n'a d'égale que la lâcheté. L'effet de masse ne doit pas dissimuler le caractère souvent organisé et professionnel du vol contemporain, qui est devenu une façon de vivre. On assiste même à la résurgence à grande échelle de certaines de ses formes les plus archaïques telles la piraterie. La prolifération des vols constitue une des caractéristiques du XX^e siècle!

Le dissident Varlam Chalamov, dans *Essais sur le monde du crime*, critique vertement les romanciers et les réalisateurs qui, par ignorance et préjugé politique, magnifient les voleurs, entretenant dans le public une idée complètement

fausse d'un univers abject et répugnant qui n'a rien d'humain. Malgré le poids des faits, cette vision romantique fait passer tout autre discours sur le sujet du vol comme "politiquement incorrect".

Les statistiques des crimes connus ne sont en réalité que la partie émergée de «l'iceberg». Les techniques de sondages (enquêtes de victimation), développées par la criminologie, permettent d'évaluer le volume du «chiffre noir» du crime. Les statistiques officielles sous-estiment fortement la «fièvre du malade», car elles ignorent un vol sur deux. En effet, beaucoup de victimes ne portent pas plainte, car elles ne sont pas assurées et elles savent très bien qu'une telle démarche ne sert à rien. Le coupable ne sera jamais découvert! En 1999, le taux d'élucidation, en France, était de 30% pour les vols à main armée, de 43% pour les attaques contre les banques et les convoyeurs de fonds, de 3% pour les vols à la tire, 5%

pour les vols à la roulotte et 9% pour les cambriolages.

«*De facto*, le vol est quasiment dépénalisé en France, puisqu'il n'est presque plus réprimé. Il y a, depuis cinquante ans, une corrélation parfaite entre l'explosion des vols et l'inefficacité grandissante du système judiciaire. (...) Au laxisme de l'Etat répond le dynamisme des voleurs et inversement. Totalement asphyxiés, les organes de répression font du vol une des activités criminelles les moins risquées. (...) Cette dépénalisation s'est évidemment réalisée clandestinement sans que les électeurs aient pu donner leur avis sur le sujet.»

Le vocabulaire officiel traduit bien la désinvolture de ceux qui évoquent avec légèreté la «petite délinquance» et les «incivilités», oubliant la réalité et sous-entendant que tout cela n'est pas si grave.

H. W.

¹ Le vol. Paris, Presses universitaires de France, 2001 (Collection « Que sais-je ? »).